



L'ALTERNANCE, une valeur ajoutée pour votre entreprise

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation par apprentissage
Validation des acquis par l'expérience



DFTLV - UPPA Pro Learning

Formation continue et Apprentissage

05 59 40 78 88 - alternance@univ-pau.fr

<https://dftlv.univ-pau.fr>



UPPA Entreprises

Découvrez tout ce que l'UPPA
peut faire pour vous



CEPyA

Rejoignez le Club des entreprises
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Conception : Direction de la communication - Impression Centre de reprographie - UPPA - Mars 2026
Cette plaquette peut être recyclée. Déposez-la dans un bac de tri. Ne pas jeter sur la voie publique.



PAU | BAYONNE | ANGLET | MONT-DE-MARSAN | TARBES

L'alternance permet de conjuguer des périodes d'apprentissage à l'université et des périodes de formation en entreprise pour une mise en application des compétences.

L'UPPA, une université d'excellence au service du territoire

► **90 parcours diplômants en alternance**, avec des contrats pouvant débiter à BAC +2, allant jusqu'au niveau Master

► **Dans une diversité de domaines pouvant répondre à vos besoins :**

- Agroressources, métiers du bois
- Audit, banque-assurance, gestion
- Bâtiment et travaux publics
- Chimie, biologie, qualité
- Commerce et marketing
- Culture, patrimoine, tourisme
- Droit, management, RH, administration
- Énergie et environnement
- Industrie : production et maintenance, sciences des matériaux
- Informatique et numérique
- Ingénierie des données
- Réseaux et télécoms
- Social et médico-social, STAPS
- Transports, logistique, achats

► **L'UPPA fait partie des 17 universités d'excellence françaises.** Elle est pérennisée I-SITE avec son projet E2S : Solutions pour l'énergie et l'environnement.

Choix du contrat

Contrat d'apprentissage

- **16 à 29 ans révolus.**
- **35 ans** sous certaines conditions.
- **Aucune limite d'âge** pour les candidats en situation de handicap BOETH (RQTH par exemple).
- **CDD** (6 mois à 3 ans) ou **CDI**.
- **Salariés** soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- **Secteur privé et public.**
- **Maître d'apprentissage en entreprise.**

Contrat de professionnalisation

- **16 à 25 ans révolus.**
- **Demandeurs d'emploi de + de 26 ans**, bénéficiaires de minimas sociaux, anciens CUI.
- **CDD** (6 mois à 1 an ou 3 ans sous certaines conditions) ou **CDI**.
- **Salariés** soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- **Secteur privé.**
- **Tuteur en entreprise.**

Les avantages pour l'employeur

Un outil de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)

- **Intégrer des collaborateurs impliqués et dynamiques**, sélectionnés par notre université.
- **Répondre rapidement à un besoin de main d'œuvre.**
- **Assurer la transmission de vos compétences et faire perdurer vos savoir-faire.**
- **Répondre aux besoins de renouvellement des compétences et anticiper la croissance de votre organisation.**
- **Former un collaborateur** à vos processus et à votre culture d'entreprise.
- **Sécuriser le parcours de votre alternant en situation de handicap**, avec l'appui de nos référents handicap.

Des dispositifs financiers incitatifs

- **Prise en charge par l'OPCO de la plus grande partie du coût de la formation** pour les employeurs privés et les établissements publics à caractère industriel et commercial (ou EPIC).
- **Exonération de charges sociales** (dans la limite d'1,6 SMIC). **Application de la réduction générale des cotisations patronales** renforcée à tous les contrats d'alternance.
- **Aide exceptionnelle de l'Etat à l'embauche d'apprentis**, pour la 1^{ère} année du contrat (montants 2026) :
 - 6000 € pour le recrutement d'apprentis BOETH (RQTH par exemple)
 - 2000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés,
 - 750 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, sous certaines conditions.
- **Aides de France Travail à l'embauche en contrat de professionnalisation** des demandeurs d'emploi de 26 ans et +, d'un montant de 2000 € (AFE). Pour les 45 ans et +, deux aides cumulables peuvent atteindre un montant de 4000 €.
- **Aides à l'embauche d'un alternant en situation de handicap Agefiph / FIPHP** (soumises à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – RQTH ou autre titre BOETH).

Les + de notre équipe alternance

- **Sécurisation du processus contractuel** : nous préremplissons le cerfa.
- **Dépôt des contrats d'apprentissage auprès de l'OPCO** (ou la DREETS) lorsque vous nous mandatez.
- **Accompagnement par une équipe professionnelle et dynamique** dédiée à l'alternance.
- **Suivi individuel régulier des alternants** par les équipes pédagogiques, en lien étroit avec les maîtres d'apprentissage.
- **Mise en relation** avec des candidats et organisation de job datings et forums alternance chaque printemps.